
DELIBERATION

CONSEIL DEPARTEMENTAL

30 Juin 2016

OBJET : Bilan des autorisations d'occupation temporaire des locaux et des domaines départementaux en 2015

L'an deux mille seize et le Jeudi trente Juin, à dix heures, le Conseil Départemental s'est réuni en session ordinaire dans le lieu accoutumé de ses séances, sous la présidence de Madame Martine VASSAL.

ETAIENT PRESENTS :

Rébia BENARIOUA, Sabine BERNASCONI, Solange BIAGGI, Patrick BORE, Danièle BRUNET, Marie-Pierre CALLET, Laure-Agnès CARADEC, Sylvie CARREGA, Corinne CHABAUD, Sandra DALBIN, Brigitte DEVESA, Anne DI MARINO, Maurice DI NOCERA, Jean-Claude FERAUD, Gérard FRAU, Hélène GENTE-CEAGLIO, Bruno GENZANA, Jacky GERARD, Valérie GUARINO, Rosy INAUDI, Claude JORDA, Nicole JOULIA, Nicolas KOUKAS, Eric LE DISSES, Lucien LIMOUSIN, Richard MALLIE, Christophe MASSE, Danielle MILON, Véronique MIQUELLY, Yves MORAINÉ, Lisette NARDUCCI, Benoît PAYAN, Jean-Marc PERRIN, Henri PONS, Christiane PUJOL, René RAIMONDI, Aurore RAOUX, Didier REAULT, Maurice REY, Denis ROSSI, Lionel ROYER-PERREAUT, Patricia SAEZ, Thierry SANTELLI, Evelyne SANTORU-JOLY, Josette SPORTIELLO, Geneviève TRANCHIDA, Martine VASSAL, Jean-Marie VERANI, Frédéric VIGOUROUX

ETAIENT EXCUSES :

Martine AMSELEM donne procuration à Lisette NARDUCCI,
Jean-Pierre BOUVET donne procuration à Jean-Marc PERRIN,
Gérard GAZAY donne procuration à Didier REAULT,
Henri JIBRAYEL donne procuration à Josette SPORTIELLO,
Marine PUSTORINO donne procuration à Sabine BERNASCONI,
Michèle RUBIROLA donne procuration à Benoît PAYAN

ETAIENT ABSENTS :

Sylvia BARTHELEMY,
Jean-Noël GUERINI,
Haouaria HADJ-CHIKH

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

SEANCE PUBLIQUE DU 30 Juin 2016

PRESERVATION DES TERRITOIRES

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN / MME. CORINNE CHABAUD

DELIBERATION

OBJET : Bilan des autorisations d'occupation temporaire des locaux et des domaines départementaux en 2015

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 30 Juin 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A pris acte, dans le cadre de l'article L.3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et suivant les termes de la délibération de la Commission Permanente n° 95 du 24 juin 2011, du compte rendu pour l'année 2015 des autorisations d'occupation temporaire portant sur le domaine public et le domaine privé du Département et relevant de la Direction des Services Généraux, de la Direction de l'Environnement et de la Direction de la Jeunesse et des Sports.

à l'Unanimité

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé

Nathalie Tarrisse

Directrice par intérim

du Service des Séances de l'Assemblée